



## Mandat

### Groupe de travail sur l'évolution du questionnaire du recensement de la population

Depuis la mise en place de la nouvelle méthode en 2004, le questionnaire du recensement n'a évolué que très marginalement, et uniquement pour tenir compte des contraintes de l'harmonisation internationale.

Pour permettre des comparaisons dans le temps, il a toujours été jugé essentiel que les questionnaires de recensement évoluent peu. En outre, du fait de la méthode « tournante » tout changement rend difficile les comparaisons spatiales, qui sont une des grandes forces du recensement. En particulier, le maintien de toute question à l'identique pendant une période d'au moins 5 ans est essentiel à la couverture de tout le territoire.

Pour autant, ce questionnaire ne doit pas rester immuable : la société évolue, la demande sociale évolue, l'apport des sources statistiques complémentaires au recensement également. En particulier, alors que le recensement a longtemps été la seule source statistique locale, les sources administratives, dont la qualité et leur disponibilité augmentent, apportent de plus en plus d'informations sur les territoires.

Il est donc envisagé de faire évoluer le questionnaire du recensement pour la collecte de janvier 2014, soit 10 ans après l'entrée en vigueur de la nouvelle méthode. Plusieurs suggestions ont déjà été émises : évolution de la mesure de l'emploi et du chômage pour se rapprocher des définitions internationales, introduction de questions sur l'origine des parents (pays de naissance et nationalité), sur la dépendance, sur la qualité du logement, ....

Les contraintes de l'exercice demeurent fortes : outre celles liées à la stabilité des résultats dans le temps et dans l'espace, celles liées à la taille totale du questionnaire ne peuvent être remises en cause : la densité actuelle des pages de questionnaire ne pouvant être accrue, tout ajout de question doit être compensé par une suppression. Autre impératif technique : le questionnaire étant rempli par les habitants eux-mêmes, sans l'aide d'un enquêteur, les questions doivent être simples, claires, et compréhensibles par tous. Il faut également tenir compte des impératifs de l'harmonisation internationale, qui imposent la présence de certains thèmes et les modalités de réponse correspondantes. Enfin la liste des thèmes du recensement étant fixé dans un décret pris en Conseil d'État, toute modification de ces thèmes nécessite une procédure équivalente.

Le contenu du questionnaire actuel du recensement a été construit suite à la suite d'un travail réalisé par un groupe de travail du CNIS au cours de l'année 2000. Son président était François Héran, directeur de l'Ined, et ses rapporteurs Guy Desplanques, chef du département de la démographie à l'Insee et Pierre Muller, directeur régional de l'Insee en Lorraine. Ce groupe avait rendu son rapport (disponible sur [ww.cnis.fr](http://ww.cnis.fr)) en février 2001. Il

s'en était suivi une période de tests qui avait permis une décision sur le contenu définitif du questionnaire à la fin de l'année 2001.

Le mandat confié au groupe de travail est de proposer, après consultation de l'ensemble des utilisateurs des données du recensement, des modifications dans le questionnaire du recensement en réponse à certaines évolutions de la société, qui tiennent compte de l'apport des autres sources statistiques, tant au niveau national qu'au niveau local, et soient cohérentes avec les impératifs techniques des enquêtes de recensement. Son rapport est attendu pour le 1<sup>er</sup> semestre 2012.

Il sera co-présidé par Jean-Claude Frécon, sénateur de la Loire et président de la CNERP et Chantal Cases, directrice de l'Ined et vice-présidente de la CNERP.

Les rapporteurs seront François Clanché, chef du département de la démographie à l'Insee et Pascal Oger, directeur régional de l'Insee en Picardie.